

Cour des petites créances de

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

Demandeur n° 1

Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Défendeur n° 1

Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca. Visit this site for information about accessible formats.

Remplissez la partie A ou la partie B ci-dessous. Remplissez ensuite l'affidavit à l'appui de la motion à la page 3.

A. LE TRIBUNAL PRÉCITÉ ENTENDRA UNE MOTION le _____ 20 _____, à _____, (heure)

ou dès que possible par la suite.

(Adresse du tribunal et numéro de la salle d'audience)

La motion sera présentée par _____, (Nom de la partie)

(Choisissez l'une des options suivantes)

par vidéoconférence _____ (Renseignements sur la vidéoconférence)

par conférence téléphonique _____ (Renseignements sur la conférence téléphonique)

en personne, à _____ (Adresse du tribunal et numéro de la salle d'audience)

en vue d'obtenir l'ordonnance suivante :

l'autorisation du tribunal de proroger le délai pour _____ (Précisez)

l'annulation du jugement par défaut et la constatation du défaut.

l'annulation de la constatation du défaut.

l'autorisation de déposer une défense.

l'autorisation de déposer une demande du défendeur.

l'annulation d'une demande pour cause de renonciation.

la mainlevée de la saisie-arrêt ou le retrait d'un ou de plusieurs brefs, ou les deux.

autre :

DES FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES SONT ANNEXÉES EN RAISON DU MANQUE D'ESPACE.

PIÈCES JOINTES.

REMARQUE : SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS EN PERSONNE À L'AUDITION DE LA MOTION, une ordonnance peut être rendue contre vous en votre absence, avec dépens.

B. La présente motion par écrit est présentée par

.....
(Nom du(des) partie(s))

en vue d'obtenir l'ordonnance suivante : (Sélectionnez l'énoncé qui convient)

une évaluation des dommages-intérêts

.....
(Nom du/de la/des défendeur(s)/défenderesse(s))

qui a/ont été constaté(e)(s) en défaut.

la signification indirecte de la demande du demandeur ou de la demande du défendeur à

.....
(Pour la demande du demandeur, le nom du/de la/des défendeur(s)/défenderesse(s); pour la demande du défendeur, le nom du/de la/des défendeur(s)/défenderesse(s) de la demande du défendeur)

autre:

AFFIDAVIT À L'APPUI DE LA MOTION

Je m'appelle

(Nom et prénoms)

J'habite à

(Municipalité et province)

Je déclare sous serment/j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :

Indiquez les faits sous forme de dispositions numérotées. Si vous avez pris connaissance d'un fait par l'entremise d'une autre personne, vous devez indiquer le nom de cette personne et déclarer que vous croyez que ce fait est véridique.

AFFIDAVIT À L'APPUI DE LA MOTION, suite

Si vous avez besoin de plus d'espace, annexe une ou des feuilles supplémentaires et paraphez-les.

Déclaré sous serment/Affirmé solennellement devant moi en personne par vidéoconférence
(Sélectionnez la réponse qui convient):

À remplir si le serment est prêté ou la déclaration reçue en personne :

à/dans de , dans le(la)
(ville, etc.) (comté, municipalité régionale, etc.)

de , le
(date)

Signature du commissaire (ou de la personne autorisée)

Signature du déposant

À remplir si le serment est prêté ou la déclaration reçue par voie de vidéoconférence et que le déposant et le

par _____ à/dans _____
(nom du déposant) (ville, etc.)

de _____ dans le(la) _____
(comté, municipalité régionale, etc.)

de _____, devant moi, le _____
(date)

conformément au [Règl. de l'Ont. 431/20](#) (Prestation des serments ou réception des déclarations à distance).

Commissaire aux affidavits (ou la personne autorisée)

Signature du commissaire (ou de la personne autorisée)

Signature du déposant

À remplir si le serment est prêté ou la déclaration reçue par voie de vidéoconférence et que le déposant et le commissaire ne se trouvent pas dans la même ville :

par _____ à/dans _____
(nom du déposant) (ville, etc.)

de _____ dans le(la) _____
(comté, municipalité régionale, etc.)

de _____, devant moi, à/dans _____
(ville, etc.)

de _____ dans le(la) _____
(comté, municipalité régionale, etc.)

de _____, le _____ conformément
(date)

au [Règl. de l'Ont. 431/20](#) (Prestation des serments ou réception des déclarations à distance).

Commissaire aux affidavits (ou la personne autorisée)

Signature du commissaire (ou de la personne autorisée)

Signature du déposant

AVERTISSEMENT : FAIRE SCIEMMENT UN FAUX AFFIDAVIT CONSTITUE UNE INFRACTION AU CODE CRIMINEL.



Pour de l'information sur l'accessibilité des services offerts par le tribunal aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, composez :



Téléphone : 416 326-2220 / 1 800 518-7901 ATS : 416 326-4012 / 1 877 425-0575

Instructions pour présenter une motion à la Cour des petites créances

Vous pouvez déposer votre avis de motion en ligne. Veuillez consulter :

<https://www.ontario.ca/fr/page/depot-electronique-dune-demande-la-cour-des-petites-creances>.

Une motion est une demande présentée à un juge pour qu'il rende une ordonnance au sujet d'une cause. Par exemple, un défendeur pourrait demander au tribunal plus de temps pour envoyer une défense ou une demande du défendeur. Ou encore, l'une ou l'autre des parties pourrait demander plus de temps pour signifier des documents.

Les motions peuvent aider les parties dans une cause. Elles peuvent aussi prolonger la durée de la cause et coûter plus d'argent. Si le juge accorde votre motion, vous pouvez lui demander d'ordonner à l'autre partie de payer une partie de vos dépens. Ces dépens peuvent comprendre les frais de dépôt de documents au tribunal, les honoraires d'avocat ou de mandataire ainsi que les frais des témoins, de photocopie, et de délivrance des documents.

Étape 1 : EXPLIQUEZ ce que vous demandez au juge de faire et pourquoi. Cette démarche est accomplie en remplissant la formule **Avis de motion et affidavit à l'appui**. Communiquez avec le greffier du tribunal pour choisir la date et l'heure de l'audition de la motion par le tribunal. Le greffier vous donnera une date et une heure d'audience. Inscrivez-les sur la formule.

Étape 2 : SIGNIFIEZ. La formule doit ensuite être signifiée aux autres parties au moins 7 jours avant la date de l'audience. Il existe des règles sur la façon de signifier. Consultez le « **Guide des procédures devant la cour des petites créances – Signifier des documents** » de la Cour des petites créances au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil. Des copies des documents joints à la formule doivent également être signifiées.

Étape 3 : DÉPOSEZ la formule **Avis de motion et affidavit à l'appui** au tribunal au moins 3 jours avant la date de l'audience. Des frais de dépôt sont exigés. Déposez aussi votre preuve de signification (**soit un Affidavit de signification** (formule 8A) **soit un Certificat de signification de l'avocat ou du parajuriste** (formule 8B)) prouvant que la signification aux autres parties a été effectuée.

Motion par écrit en vue d'une évaluation des dommages-intérêts

Si tous les défendeurs ont été constatés en défaut parce qu'ils n'ont pas déposé de défense, vous pouvez présenter une motion par écrit en vue d'une évaluation des dommages-intérêts. Vous n'avez pas besoin d'être présent(e) à l'audition de la motion. Le juge rendra une décision en se fondant sur les documents que vous avez déposés. S'il estime qu'ils ne sont pas suffisants, le tribunal peut vous ordonner de remettre un autre affidavit ou de vous présenter à une audience d'évaluation. Vous pouvez aussi demander la tenue d'une audience d'évaluation.

Pour de plus amples renseignements, consultez le « **Guide des procédures devant la cour des petites créances – Motions et ordonnances du greffier** » au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil.

NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.



Pour de l'information sur l'accessibilité des services offerts par le tribunal aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, composez :



Téléphone : 416 326-2220 / 1 800 518-7901 ATS : 416 326-4012 / 1 877 425-0575